



Notre réf.: OBS/CBS-16/Expert-Nomination

GENÈVE, le 25 août 2016

Annexes: 2

Objet: Préparation de la seizième session de la CSB (Guangzhou, Chine, 23-29 novembre 2016) – Désignation d'experts pour les équipes d'experts ou de rapporteurs relevant de la CSB

Suite à donner: Renvoyer au Secrétariat de l'OMM, **avant le 17 octobre 2016**, les formulaires de candidature au format PDF dûment remplis pour les experts de votre pays susceptibles d'être pressentis pour faire partie d'une équipe d'experts ou d'être désignés comme rapporteurs lors de la seizième session de la CSB

Madame, Monsieur,

Les activités de la Commission des systèmes de base (CSB) sont réparties entre quatre groupes d'action sectoriels ouverts (GASO): systèmes d'observation intégrés, systèmes et services d'information, systèmes de traitement des données et de prévision et services météorologiques destinés au public. Les activités de la Commission sont menées par de petites équipes d'experts ayant des tâches précises, par des correspondants ou coordonnateurs des GASO et par une équipe de coordination de la mise en œuvre relevant de chaque GASO, qui sont établies ou désignés lors des sessions de la CSB.

À cet égard, au vu des travaux qui devront être effectués au cours de la période 2017–2020, les présidents actuels des quatre GASO vont de nouveau proposer aux participants à la seizième session de la Commission d'établir un certain nombre d'équipes d'experts ou de désigner des correspondants et des coordonnateurs des GASO. Les mandats des équipes recommandés par le Groupe de gestion de la CSB seront présentés à la Commission dans le document CBS-16/Doc. 5.10(1). La version préliminaire de ces mandats figure à l'annexe 1 ci-jointe et est accessible à l'adresse suivante: <http://wis.wmo.int/page=CBSHome>.

Aux: Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres de l'OMM (PR-6918)
Directeur général de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA)
Directeur général de l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT)
Directeur général du Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMET)
Secrétaire général de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

Le choix, durant la session de la CSB, des personnes appelées à faire partie des équipes relevant de ces différents domaines de compétence est considérablement facilité et simplifié si l'on dispose d'informations sur les experts nationaux disposés à œuvrer dans les divers secteurs d'activité de la Commission. Lors de la désignation des experts, la Commission tiendra compte de l'équilibre entre régions et entre hommes et femmes. Des renseignements sur la répartition des experts au cours de la période 2013–2016 seront fournis dans le document CBS-16/INF. 5.4(1). Les Membres sont encouragés à désigner des experts des deux sexes, ceux des Régions I, III et V – sous-représentées lors de la dernière intersession – sont invités à présenter des candidatures.

Le Secrétariat communique ces informations aux Membres avant la session, afin qu'ils puissent soumettre la candidature d'experts susceptibles d'être désignés comme membres des équipes d'experts ou de coordination de la mise en œuvre ou comme rapporteurs pendant cette session. Les Membres qui soumettent des candidatures doivent savoir que tout candidat doit être en mesure de consacrer le temps nécessaire pour s'acquitter des tâches qui lui incombent. À titre d'exemple, le candidat doit pouvoir s'engager à consacrer au minimum:

- 30 jours par an pour les fonctions de président d'une équipe d'experts;
- 25 jours par an pour les fonctions de membre d'une équipe d'experts ou de rapporteur; et
- 15 jours par an pour les autres fonctions d'experts.

À cet égard, vous trouverez à l'annexe 2 les recommandations pour la désignation des experts qui ont été approuvées par le Conseil exécutif à sa soixantième session. Comme la plupart des équipes compteront un nombre restreint de membres, tous les experts désignés ne sont pas assurés d'en faire partie. Toutefois, l'expert ou les experts que vous aurez désignés seront inscrits comme membres du ou des GASO correspondants et bénéficieront des échanges d'information et des consultations par correspondance (courriel et Web) effectués dans le cadre de ce ou ces GASO.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire connaître vos candidats en remplissant un formulaire par expert. Dans ce formulaire figure un bref curriculum vitae qui doit vous permettre de démontrer en quoi le candidat est à même de remplir les fonctions attendues. Veuillez renvoyer les formulaires au Secrétariat dans les meilleurs délais, et au plus tard le **17 octobre 2016**.

Vous êtes prié(e) d'avoir recours à la méthode de désignation par voie électronique: après avoir téléchargé le formulaire depuis le lien <http://wis.wmo.int/ExpertForm>, veuillez le remplir et l'enregistrer au format PDF, puis le renvoyer par courriel à l'adresse suivante: cbs-16@wmo.int.

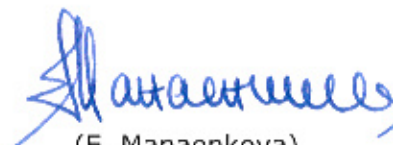
Je vous rappelle que les informations et les documents concernant la seizième session de la CSB sont mis en ligne à l'adresse suivante: <http://meetings.wmo.int/cbs-16>.

Je vous encourage en outre à désigner des candidates, conformément à la Stratégie de l'Organisation pour l'égalité entre les femmes et les hommes (résolution 59 (Cg-17)) visant à ce que les organes constituants de l'OMM et leurs structures de travail soient composés d'au moins 30 % de femmes.

Enfin, je vous rappelle que la règle 6 du Règlement général vous autorise, à titre d'agent normal de liaison entre l'Organisation et votre pays, à désigner comme rapporteurs ou comme membres des groupes de travail des personnes qui font partie d'autres institutions gouvernementales ou non gouvernementales de votre pays, sous réserve, bien entendu, que ces personnes et leurs employeurs y consentent.

J'attends avec intérêt les formulaires de candidature que vous transmettez sous la forme de fichiers PDF soumis en pièce jointe d'un courriel envoyé à l'adresse suivante: cbs-16@wmo.int.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(E. Manaenkova)
pour le Secrétaire général



MANDATS PRÉLIMINAIRES DES ÉQUIPES D'EXPERTS DE LA CSB

Les présents mandats établis pour les équipes d'experts proposées au sein de la Commission des systèmes de base (CSB) visent à aider les Membres à sélectionner des candidats appropriés pour lesdites équipes. Ces mandats sont actuellement examinés par les équipes de gestion des groupes d'action sectoriels ouverts, et les versions qui figureront dans le document soumis à la session de la CSB différeront probablement de celles présentées ci-après.

Groupe d'action sectoriel ouvert des systèmes d'observation intégrés (GASO-SOI)

MANDAT DE L'ÉQUIPE DE COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SYSTÈMES D'OBSERVATION INTÉGRÉS (ICT-IOS)

- a) Contribuer à la mise en œuvre du Système mondial intégré des systèmes d'observation (WIGOS) de l'OMM conformément à la planification stratégique de l'OMM, sous la conduite de la Commission des systèmes de base (CSB) et du Groupe de coordination intercommissions pour le WIGOS, en coordination avec d'autres commissions techniques et programmes pertinents de l'OMM; formuler des avis et fournir une assistance au président de la CSB;
- b) Assurer la coordination des travaux menés par les équipes d'experts interprogrammes, les groupes directeurs, les coordonnateurs et les équipes d'experts du GASO-SOI, ainsi que formuler des avis au sujet des travaux réalisés par les groupes en question, et rendre compte des résultats obtenus à la CSB, notamment en ce qui concerne la Stratégie pour le développement des capacités et le Programme de l'OMM en faveur des pays les moins avancés;
- c) En coopération avec la Commission des instruments et des méthodes d'observation (CIMO), fournir des orientations à l'Équipe d'experts interprogrammes de la CIMO au sujet des radars météorologiques opérationnels;
- d) Assurer un suivi, présenter des informations et formuler des recommandations concernant l'élaboration des systèmes d'observation composites faisant partie du WIGOS et la capacité de ces systèmes à répondre aux exigences de tous les programmes mis en œuvre ou coparrainés par l'OMM; contribuer aux domaines prioritaires du WIGOS en phase préopérationnelle;
- e) Examiner les lacunes en matière de couverture et de résultats, notamment la rentabilité, du Système mondial d'observation (SMO); formuler des propositions visant à améliorer la disponibilité et la couverture des données afin de répondre aux critères demandés; surveiller les progrès accomplis s'agissant de l'évolution du SMO et en rendre compte; assurer la coordination avec les activités de mise en œuvre conduites par le Système mondial d'observation du climat;
- f) Coordonner et appuyer l'élaboration de pratiques d'observation normalisées de grande qualité, et formuler des recommandations connexes;
- g) Coordonner et évaluer des études d'impact, ainsi que formuler des recommandations et donner des orientations concernant l'évolution des réseaux mondiaux et régionaux d'observation;

- h) Contribuer au renforcement de la collaboration entre la CSB et les conseils régionaux, en resserrant les liens tissés avec les experts régionaux; et
- i) Assurer la coordination, selon les besoins, pour ce qui est des dispositifs d'observation de la CSB contribuant au plan de mise en œuvre du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS), et présenter au Groupe de gestion des informations sur les activités susceptibles de favoriser l'élaboration et la mise en œuvre du GEOSS.

MANDAT DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS INTERPROGRAMMES POUR LA CONCEPTION ET L'ÉVOLUTION DES SYSTÈMES D'OBSERVATION (IPET-OSDE) RELEVANT DU GASO-SOI (OMM/CSB)

- a) Sous la direction du président du Groupe d'action sectoriel ouvert des systèmes d'observation intégrés (GASO-SOI), s'acquitter de tâches, fournir des conseils et prêter un appui s'agissant de la mise en œuvre du cadre du Système mondial intégré des systèmes d'observation (WIGOS) et des activités prioritaires de la phase préopérationnelle du WIGOS, notamment:
 - i) Étudier les besoins en données d'observation des domaines d'application relevant du WIGOS et en rendre compte;
 - ii) Examiner les capacités des systèmes terrestres ou spatiaux qui constituent des composantes des systèmes d'observation en cours d'évolution dans le cadre du WIGOS ou qui pourraient le devenir, et en rendre compte;
 - iii) Mener à bien une étude continue des besoins des domaines d'application concernés afin d'élaborer des déclarations d'orientation qui répondent à la question de savoir dans quelle mesure les systèmes d'observation actuels et prévus satisfont aux besoins des utilisateurs;
 - iv) Examiner les déclarations d'orientation en y cherchant les atouts et les lacunes des systèmes d'observation existants, évaluer les capacités de nouveaux systèmes, et examiner les possibilités d'amélioration et de gains d'efficacité;
 - v) Réaliser des études d'impact sur les modifications effectivement apportées ou pouvant être apportées aux systèmes d'observation, avec l'aide des centres de prévision numérique du temps;
 - vi) Surveiller et rendre compte des progrès réalisés au regard du Plan d'action pour l'évolution du Système mondial d'observation (SMO) en s'appuyant sur les «perspectives d'avenir du SMO à l'horizon 2025»; identifier de nouvelles actions, s'il y a lieu, en tenant compte de l'évolution du WIGOS;
 - vii) Prêter appui au Groupe de coordination intercommissions pour le WIGOS en ce qui concerne la préparation de «perspectives d'avenir pour les composantes des systèmes d'observation du WIGOS à l'horizon 2040»;
 - viii) Contribuer à la poursuite de l'élaboration de directives du WIGOS sur la conception de réseaux d'observation; et
 - ix) Promouvoir des activités qui accélèrent les progrès réalisés au regard du Plan d'action pour l'évolution du SMO;

- b) Préparer des documents récapitulant les résultats obtenus dans le cadre des activités susmentionnées en vue d'aider les Membres, les commissions techniques et les conseils régionaux;
- c) Formuler des avis et fournir une assistance au président du GASO-SOI, et rendre compte de l'ensemble des activités relevant du mandat de l'Équipe.

MANDAT DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS POUR LES SYSTÈMES D'OBSERVATION AÉROPORTÉS (ET-ABO)

- a) Sous la direction du président du Groupe d'action sectoriel ouvert des systèmes d'observation intégrés (GASO-SOI), s'acquitter de tâches, fournir des conseils et prêter un appui concernant la mise en œuvre du cadre du Système mondial intégré des systèmes d'observation (WIGOS) et des activités prioritaires de la phase préopérationnelle du WIGOS;
- b) En collaboration avec l'Équipe d'experts pour les observations par aéronef de la Commission des instruments et des méthodes d'observation (CIMO), gérer et coordonner le programme relatif aux systèmes d'observation aéroportés, notamment l'élaboration et la mise en œuvre du plan de travail de l'Équipe d'experts pour les systèmes d'observation aéroportés, et veiller à ce que les dépenses correspondantes du budget du Fonds d'affectation spéciale AMDAR soient conformes à son mandat;
- c) Fournir des ressources techniques et scientifiques à l'appui de la poursuite de l'élaboration de systèmes d'observation aéroportés, prêter son concours aux activités de formation et de sensibilisation portant sur les systèmes de ce type, ainsi que contribuer aux activités menées par l'Équipe d'experts pour les observations par aéronef de la CIMO;
- d) Superviser et appuyer l'exploitation, l'amélioration et l'optimisation des systèmes d'observation aéroportés, notamment le système d'observation AMDAR, conformément aux besoins des Membres, ainsi qu'aux recommandations et mesures énoncées dans le Plan d'action pour l'évolution des systèmes mondiaux d'observation;
- e) Coordonner l'élaboration et la gestion du système de contrôle de la qualité relatif aux systèmes d'observation aéroportés, dispositif qui sera intégré dans le mécanisme de contrôle de la qualité des données du WIGOS;
- f) S'il y a lieu, se concerter avec les groupes de travail de la CSB et d'autres commissions techniques et leur rendre compte des avancées enregistrées conformément au plan de travail de l'Équipe et selon les directives données par le président du GASO-SOI; et
- g) Formuler des avis et fournir une assistance au président du GASO-SOI, et rendre compte de l'ensemble des activités relevant du mandat de l'Équipe.

MANDAT DU GROUPE DIRECTEUR POUR LA COORDINATION DES FRÉQUENCES RADIOÉLECTRIQUES (SG-RFC)

- a) Sous la direction du président du Groupe d'action sectoriel ouvert des systèmes d'observation intégrés (GASO-SOI), s'acquitter de tâches, fournir des conseils et prêter un appui concernant la mise en œuvre du cadre du Système mondial intégré des systèmes d'observation (WIGOS) et des activités prioritaires de la phase préopérationnelle du WIGOS;

- b) Étudier la question de l'attribution des bandes de fréquences radioélectriques et de l'assignation de fréquences radioélectriques aux activités météorologiques à des fins d'exploitation (télécommunications, instruments, capteurs, etc.) et de recherche, en étroite collaboration avec les autres commissions techniques – notamment la Commission des instruments et des méthodes d'observation (CIMO) – et avec le GASO des systèmes et services d'information de la CSB;
- c) Avec le concours du Secrétariat de l'OMM, assurer la coordination avec les Membres de l'OMM afin:
 - i) Que le spectre des fréquences utilisées à des fins météorologiques ou à d'autres fins de surveillance de l'environnement par radiocommunication soit disponible;
 - ii) Que l'assignation des fréquences utilisées à des fins météorologiques soit notifiée et répertoriée comme il se doit; et
 - iii) De déterminer l'utilisation future du spectre radioélectrique à des fins météorologiques;
- d) Se tenir au courant des travaux du secteur des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications (UIT-R), en particulier des commissions d'étude des radiocommunications en ce qui concerne les questions relatives aux fréquences radio dans le contexte des activités météorologiques, et apporter son concours au Secrétariat de l'OMM dans le cadre de sa participation aux travaux de l'UIT-R;
- e) Formuler et coordonner des propositions et des avis à l'intention des Membres de l'OMM sur des questions relatives à la réglementation des radiocommunications concernant les activités météorologiques examinées lors des réunions des commissions d'étude des radiocommunications de l'UIT, des Assemblées des radiocommunications, des conférences mondiales sur les radiocommunications et des réunions préparatoires connexes organisées aux échelons régional et mondial;
- f) Faciliter la coopération entre Membres de l'OMM pour ce qui est de l'utilisation des bandes de fréquences allouées aux activités météorologiques et de surveillance de l'environnement par radiocommunication, notamment:
 - i) La coordination de l'utilisation du spectre et de l'affectation des fréquences entre pays; et
 - ii) Le partage de mêmes bandes de fréquences entre divers services de radiocommunication;
- g) Faciliter la coordination entre les activités menées par l'OMM en matière d'utilisation de fréquences et celles conduites par d'autres organisations internationales traitant de questions ayant trait à la gestion du spectre radioélectrique, notamment les organisations spécialisées (Groupe de coordination pour les satellites météorologiques (CGMS) et Groupe de coordination des fréquences spatiales (SFCG), par exemple) et les organisations régionales de télécommunications, telles que la Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications (CEPT), la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL), la Télécommunauté Asie-Pacifique (APT), la Communauté régionale des communications (RCC), l'Union panafricaine des télécommunications (UPAT) et le Groupe arabe de gestion du spectre (ASMG);

- h) Apporter une assistance aux membres de l'OMM qui en font la demande sur des dossiers ayant trait à l'affectation de bandes de fréquences aux systèmes de radiocommunication;
- i) Mieux faire comprendre le rôle joué par les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) en matière de coordination des fréquences, ainsi que l'importance d'une collaboration étroite avec le secteur des radiocommunications (UIT-R) et celui du développement des télécommunications (UIT-D) de l'UIT dans l'exécution des activités prioritaires de l'OMM, notamment en proposant, après examen, d'apporter des modifications au *Guide sur la participation à la coordination des fréquences radioélectriques* de l'OMM (OMM-N° 1159) et au manuel OMM/UIT intitulé *Utilisation du spectre radioélectrique pour la météorologie: surveillance et prévisions concernant le climat, le temps et l'eau*;
- j) Formuler des avis et fournir une assistance au président du GASO-SOI, et rendre compte de l'ensemble des activités relevant du mandat du Groupe.

MANDAT DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS POUR LES SYSTÈMES D'OBSERVATION EN SURFACE (ET-SBO)

- a) Sous la direction du président du Groupe d'action sectoriel ouvert des systèmes d'observation intégrés (GASO-SOI), s'acquitter de tâches, fournir des conseils et prêter un appui concernant la mise en œuvre du cadre du Système mondial intégré des systèmes d'observation (WIGOS) et des activités prioritaires de la phase préopérationnelle du WIGOS;
- b) Développer et mettre à jour les dispositions pertinentes des textes réglementaires et des documents d'orientation du WIGOS, notamment le *Manuel du Système mondial d'observation* et le *Guide du Système mondial d'observation*, en tenant compte des recommandations relatives au système de contrôle de la qualité des données du WIGOS;
- c) Surveiller et évaluer l'état des systèmes d'observation en surface déjà en service ou prévus, et dispenser des conseils sur les moyens à la disposition des Membres pour transmettre les informations connexes dans OSCAR/Surface;
- d) En collaboration avec l'Équipe d'experts interprogrammes pour la conception et l'évolution des systèmes d'observation, évaluer la façon dont les systèmes d'observation en surface existants et à venir répondent aux besoins des usagers dans tous les domaines d'application;
- e) Contribuer à la mise en œuvre des mesures inscrites dans le Plan d'action pour l'évolution du Système mondial d'observation jugées prioritaires par le GASO-SOI;
- f) Contrôler l'état des réseaux opérationnels des systèmes d'observation en surface, promouvoir les bonnes pratiques entre Membres de l'OMM et conseiller ces derniers sur des questions concrètes; et
- g) Formuler des avis et fournir une assistance au président du GASO-SOI, et rendre compte de l'ensemble des activités relevant du mandat de l'Équipe.

MANDAT DU COORDONNATEUR POUR LES SYSTÈMES D'OBSERVATION MARITIME (C-MAR)

- a) Sous la direction du président du Groupe d'action sectoriel ouvert des systèmes d'observation intégrés (GASO-SOI), s'acquitter de tâches, fournir des conseils et prêter un appui concernant la mise en œuvre du cadre du Système mondial intégré

des systèmes d'observation (WIGOS) et des activités prioritaires de la phase préopérationnelle du WIGOS;

- b) Collecter des informations sur l'état des observations maritimes (observations océanographiques et de météorologie maritime) auprès de sources agréées par la Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime (CMOM);
- c) Assurer la liaison avec les équipes et groupes d'experts compétents de la CMOM, les groupes d'experts des observations (Groupe de coopération pour les programmes de bouées de mesure (DBCP), Équipe pour les observations de navire (SOT), Système mondial d'observation du niveau de la mer (GLOSS)) et avec des programmes connexes (Argo, Projet international de coordination des données sur le carbone océanique (IOCCP), Projet interdisciplinaire pour la mise en place d'un système pérenne d'observation eulérienne de l'océan (OceanSITES)) afin de veiller à ce que les actions entreprises dans le cadre du Plan d'action pour l'évolution du Système mondial d'observation soient étudiées et que les objectifs de la CMOM soient pris en compte par le GASO-SOI;
- d) Prendre contact avec les agents de liaison pour l'étude continue des besoins des applications océaniques concernant les besoins des utilisateurs et l'analyse des lacunes;
- e) Se tenir au courant de l'évolution des systèmes d'observation maritime et donner des conseils au président de l'Équipe de coordination de la mise en œuvre des systèmes d'observation intégrés s'agissant de la coordination de l'évaluation et des avancées dans la mise en œuvre;
- f) Formuler des avis et fournir une assistance aux présidents du GASO-SOI et de l'Équipe d'experts interprogrammes pour la conception et l'évolution des systèmes d'observation, et rendre compte de l'ensemble des activités relevant de son mandat.

MANDAT DES COORDONNATEURS POUR L'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE DES ÉTUDES D'IMPACT CONDUITES PAR LES CENTRES DE PRÉVISION NUMÉRIQUE DU TEMPS (C-SEIS)

- a) Sous la direction du président du Groupe d'action sectoriel ouvert des systèmes d'observation intégrés (GASO-SOI), s'acquitter de tâches, fournir des conseils et prêter un appui concernant la mise en œuvre du cadre du Système mondial intégré des systèmes d'observation (WIGOS) et des activités prioritaires de la phase préopérationnelle du WIGOS;
- b) Établir et actualiser les comptes rendus relatifs aux expériences sur les systèmes d'observation (OSE), aux expériences de simulation des systèmes d'observation (OSSE) et aux autres études d'impact concernant les données d'observation entreprises par les centres de prévision numérique du temps dans le monde, et en informer le GASO-SOI;
- c) Organiser régulièrement des ateliers sur les incidences de divers systèmes d'observation sur la prévision numérique du temps et présider le comité organisateur;
- d) Transmettre à l'Équipe de coordination de la mise en œuvre des SOI et à l'Équipe d'experts interprogrammes pour la conception et l'évolution des systèmes d'observation des informations concernant l'évolution des composantes des systèmes d'observation du WIGOS;

- e) Formuler des avis et fournir une assistance au président du GASO-SOI, et rendre compte de l'ensemble des activités relevant du mandat des Coordonnateurs.

MANDAT DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS POUR LES SYSTÈMES DE SATELLITES (ET-SAT)

- a) Sous la direction du président du Groupe d'action sectoriel ouvert des systèmes d'observation intégrés (GASO-SOI), s'acquitter de tâches, fournir des conseils et prêter un appui concernant la mise en œuvre du cadre du Système mondial intégré des systèmes d'observation (WIGOS) et des activités prioritaires de la phase préopérationnelle du WIGOS;
- b) Évaluer et documenter, dans le cadre de l'étude continue des besoins de l'OMM, les capacités actuelles et prévues des satellites opérationnels et des satellites de recherche-développement qui constituent la composante spatiale du WIGOS, ainsi que leur aptitude à répondre aux besoins de l'OMM en données et produits satellitaires. À cette fin, l'Équipe devra examiner les informations fournies par les organismes participants ainsi que les documents issus du Groupe de coordination pour les satellites météorologiques (CGMS) et le Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CSOT), par exemple les rapports d'avancement sur les constellations CSOT. Les informations fournies en retour par l'OMM devront être communiquées au CGMS et au CSOT;
- c) Donner des conseils techniques concernant aussi bien les satellites opérationnels que les satellites de recherche-développement servant à l'observation de l'environnement, afin de faciliter la mise en œuvre de systèmes d'observation intégrés coordonnés par l'OMM;
- d) Évaluer les progrès accomplis en matière de systèmes satellitaires de recherche-développement et de démonstration, et recenser les perspectives qu'offrent les technologies et les projets satellitaires, ainsi que les domaines dans lesquels ils pourraient poser des problèmes;
- e) Se concerter avec l'Équipe d'experts interprogrammes pour l'utilisation des satellites et les produits qui en découlent, ainsi qu'avec d'autres équipes compétentes sur les questions touchant aux satellites;
- f) Formuler des avis et fournir une assistance au président du GASO-SOI, et rendre compte de l'ensemble des activités relevant du mandat de l'Équipe.

MANDAT DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS INTERPROGRAMMES POUR L'UTILISATION DES SATELLITES ET LES PRODUITS QUI EN DÉCOULENT (IPET-SUP)

- a) Sous la direction du président du Groupe d'action sectoriel ouvert des systèmes d'observation intégrés (GASO-SOI), s'acquitter de tâches, fournir des conseils et prêter un appui concernant la mise en œuvre du cadre du Système mondial intégré des systèmes d'observation (WIGOS) et des activités prioritaires de la phase préopérationnelle du WIGOS;
- b) Suivre les progrès accomplis sur le plan de la disponibilité des données satellitaires et de leur utilisation par les Membres de l'Organisation, des questions connexes et des résultats escomptés, en vue de publier ses conclusions et recommandations dans un document de l'OMM;
- c) Se concerter avec l'Équipe d'experts pour les systèmes de satellites et l'Équipe d'experts interprogrammes pour la conception et l'évolution des systèmes d'observation au sujet de l'évolution de la composante spatiale du Système mondial d'observation;

- d) Élaborer et promouvoir des activités destinées à améliorer la disponibilité des données recueillies par les satellites opérationnels et les satellites de recherche-développement, en fonction des besoins des utilisateurs, et suivre ces activités en étroite concertation avec les groupes de travail concernés et les conseils régionaux, ainsi qu'au regard des activités relatives au Système d'information de l'OMM;
- e) Étudier les données et les produits actuels et futurs qui découlent des satellites de recherche-développement, y compris leur disponibilité et leurs applications potentielles, et donner des conseils afin de renforcer leur exploitation par les Membres de l'OMM;
- f) Analyser les besoins d'information des Membres de l'OMM et des conseils régionaux concernant les capacités des satellites et aider à répondre à ces besoins, en particulier pour ce qui est de la consultation et de l'utilisation des données et des produits satellitaires;
- g) Promouvoir l'élaboration et l'harmonisation de données et de produits satellitaires qui répondent aux besoins des Membres de l'OMM, ainsi que développer et mettre à jour les dispositions pertinentes des textes réglementaires et des documents d'orientation du WIGOS, notamment le *Manuel du Système mondial d'observation*, le *Guide du Système mondial d'observation* et le système de contrôle de la qualité des données du WIGOS;
- h) Suivre les besoins des Membres de l'OMM en matière de formation dans le domaine de la météorologie satellitaire et dans les disciplines connexes, et s'appliquer à satisfaire ces besoins avec le Groupe de gestion du Laboratoire virtuel pour l'enseignement et la formation professionnelle dans le domaine de la météorologie satellitaire, l'objectif étant d'exploiter pleinement les données des satellites opérationnels et de recherche-développement, conformément à la Stratégie de formation 2015–2019 visant le Laboratoire virtuel;
- i) S'il y a lieu, tenir des réunions conjointes et/ou concomitantes avec l'Équipe d'experts pour les systèmes de satellites, afin de faciliter les échanges entre usagers et fournisseurs de systèmes, de données et de produits satellitaires;
- j) Assurer la coordination avec l'Équipe d'experts pour les systèmes de satellites aux fins de la formulation de recommandations et de la centralisation de contributions sur des questions telles que l'échange, la gestion et l'archivage de données et de produits satellitaires, l'utilisation des fréquences radioélectriques, l'enseignement et la formation professionnelle ainsi que d'autres mesures de renforcement des capacités liées à l'utilisation de données recueillies par les satellites dans tous les programmes de l'OMM, notamment en appuyant les activités de mobilisation de ressources;
- k) Assurer la coordination avec les commissions techniques et les programmes de l'OMM, notamment les programmes coparrainés, pour ce qui est des activités liées à l'utilisation des satellites et des produits qui en découlent, sous la forme d'une représentation de droit au sein de l'Équipe; et
- l) Formuler des avis et fournir une assistance au président du GASO-SOI, et rendre compte de l'ensemble des activités relevant du mandat de l'Équipe.

Groupe d'action sectoriel ouvert des systèmes et services d'information (GASO-SSI)

MANDAT DE L'ÉQUIPE DE COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SYSTÈMES ET SERVICES D'INFORMATION (ICT-ISS)

- a) Évaluer les aspects liés à la mise en œuvre, aux niveaux régional et mondial, des recommandations et des propositions formulées par les équipes d'experts relevant du Groupe d'action sectoriel ouvert des systèmes et services d'information (GASO-SSI), notamment en ce qui concerne la viabilité et les prescriptions relatives au renforcement des capacités;
- b) Étudier et regrouper les recommandations et les propositions émises par les équipes chargées des systèmes et services d'information en vue de les soumettre à la Commission des systèmes de Base.
- c) Contrôler et évaluer les prescriptions en matière de systèmes et services d'information émanant des programmes de l'OMM et d'autres programmes et projets internationaux appuyés par l'OMM, y compris des activités transsectorielles telles que le Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC), le Système mondial intégré des systèmes d'observation (WIGOS) et le Programme OMM de réduction des risques de catastrophes, et en assurer le suivi;
- d) Déterminer les questions à examiner par le GASO-SSI et faire des propositions de travaux et d'organisation d'activités;
- e) Conseiller les commissions techniques sur les questions relatives à la gestion de l'information et à la transmission des données, en particulier dans le cadre du Système d'information de l'OMM (SIO), et travailler en collaboration avec les commissions techniques en vue d'élaborer et de documenter des normes et pratiques appropriées en matière de gestion de l'information;
- f) Fournir des orientations aux équipes chargées des systèmes et services d'information concernant les prescriptions et les priorités pour le développement du SIO;
- g) Mettre au point et actualiser un plan stratégique sur l'évolution du SIO, ainsi qu'analyser et élargir les fonctionnalités du SIO afin de répondre aux impératifs des programmes de l'OMM, en s'appuyant à cet effet sur de nouvelles applications et technologies;
- h) Coordonner les travaux menés par le GASO-SSI pour ce qui est des aspects liés à la mise en œuvre et à l'évolution de l'infrastructure de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO), notamment en maintenant l'interopérabilité avec le Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) et le système de gestion globale de l'information (SWIM), dans l'intérêt des Membres;
- i) Mettre au point et actualiser des procédures relatives à la gestion de la sécurité et des incidents dans le SIO.

MANDAT DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS POUR LES CENTRES DU SYSTÈME D'INFORMATION DE L'OMM (ET-WISC)

Remarque: Une partie des missions dévolues à l'Équipe d'experts pour les centres du Système d'information de l'OMM pourront être effectuées par des sous-groupes (appelés équipes spéciales) travaillant par correspondance.

- a) Étudier et compléter les caractéristiques techniques et opérationnelles des services et interfaces des centres du Système d'information de l'OMM (SIO); élaborer des critères d'interopérabilité, de certification et de gestion de la qualité des services pour les centres du SIO;
- b) Actualiser les orientations et les procédures de gestion relatives aux capacités de démonstration et d'évaluation de la Commission des services de base s'agissant des centres candidats CMSI et CPCD, dans le cadre de la procédure de démonstration se rapportant à ces deux types de centres décrite dans le *Manuel du Système d'information de l'OMM*;
- c) Réviser et compléter le *Manuel du Système d'information de l'OMM* (OMM-N° 1060), le *Guide du Système d'information de l'OMM* (OMM-N° 1061) et les orientations informelles correspondantes afin de mieux répondre aux besoins des Membres;
- d) Actualiser les compétences relatives au SIO se rapportant au fonctionnement des centres du SIO, ainsi que les guides de formation correspondants; faciliter les activités de formation sur le SIO conduites par les centres mondiaux du système d'information et les centres régionaux de formation;
- e) Étudier, développer et superviser les activités courantes de suivi du SIO, en particulier les aspects portant sur l'efficacité de l'échange d'informations pour le compte de la Veille météorologique mondiale (VMM) et d'autres programmes, et prendre des mesures en vue de résoudre les problèmes détectés dans le cadre des activités de contrôle et des audits;
- f) Étudier, développer et coordonner les pratiques recommandées et les principes directeurs pour la consultation et la gestion des données opérationnelles ayant trait à l'échange d'informations par le biais du SIO;
- g) Promouvoir la collaboration entre les centres du SIO;
- h) Conseiller les commissions techniques, les conseils régionaux et les organisations partenaires sur les rôles, les responsabilités et la mise en place des centres du SIO;
- i) Suivre et étudier les avancées technologiques en matière de suivi du service et de gestion des utilisateurs en vue d'améliorer le fonctionnement et l'utilisation du SIO;
- j) Informer les Membres des perspectives et des risques associés aux nouvelles technologies de suivi du service et de gestion des utilisateurs;
- k) Déterminer les questions relatives à la mise en œuvre et à l'exploitation à examiner d'urgence par le Groupe d'action sectoriel ouvert des systèmes et services d'information;
- l) Contribuer à certains aspects liés à la mise en œuvre et à l'évolution de l'infrastructure de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO), notamment en maintenant l'interopérabilité avec le Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) et le système de gestion globale de l'information (SWIM), dans l'intérêt des Membres.

MANDAT DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS POUR L'AUDIT ET LA CERTIFICATION DES CENTRES (ET-CAC)

- a) Appliquer les procédures de certification technique des centres du Système d'information de l'OMM (SIO) et conseiller la Commission des services de base concernant la conformité technique des centres aux normes et procédures:
 - i) Valider et contrôler la conformité entre, d'une part, les interfaces des centres du SIO et, d'autre part, les pratiques et caractéristiques approuvées;
 - ii) Coordonner et organiser au besoin des présentations visant à déterminer les capacités des centres candidats du SIO, notamment par le biais d'audits sur place des centres mondiaux du système d'information;
- b) Formuler des recommandations à l'Équipe de coordination de la mise en œuvre des systèmes et services d'information au sujet de l'amélioration continue des procédures régissant la certification et l'évaluation périodique des centres du SIO;
- c) Conseiller l'Équipe de coordination de la mise en œuvre des systèmes et services d'information sur les problèmes récurrents relevés lors des activités de certification et d'évaluation.

MANDAT DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS INTERPROGRAMMES POUR LA MAINTENANCE DES CODES (IPET-CM) (anciennement Équipe d'experts interprogrammes pour la maintenance et le contrôle de la représentation des données)

Remarque: Une partie des missions dévolues à l'Équipe d'experts interprogrammes pour la maintenance des codes pourront être effectuées par des sous-groupes (appelés équipes spéciales) travaillant par correspondance.

- a) Étudier et actualiser les codes déterminés par des tables en définissant des descripteurs, des séquences communes, des modèles de données et des règles pour les appuyer, et notamment la représentation des données relatives aux pratiques régionales, afin qu'ils soient conformes aux prescriptions de tous les Membres, des programmes de l'OMM et des autres organisations internationales concernées, telles que l'OACI;
 - i) Informer les Membres des perspectives et des risques associés aux nouvelles technologies;
- b) Réviser et mettre à jour les directives à l'intention des Membres et des commissions techniques sur la représentation des données, notamment les pratiques nationales, ainsi qu'inviter et aider les Membres à valider des représentations nouvelles ou modifiées des données et coordonner leur action;
- c) Réviser, compléter et mettre à jour, selon les besoins, le *Manuel des codes* (OMM-N° 306), les tables de code figurant dans le *Manuel du Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM* (OMM-N° 1160), ainsi que les ouvrages de référence et d'orientation correspondants, et publier ceux-ci sous une forme électronique adaptée à une utilisation humaine ou automatisée, notamment sur codes.wmo.int;
- d) Réviser et compléter les procédures et les directives permettant l'interopérabilité des métadonnées et des données entre les normes et formats de l'OMM utilisés au sein d'autres communautés, comme NetCDF, en utilisant à cette fin le modèle logique de données de l'OMM;

- e) Vérifier que les données échangées au sein du Système d'information de l'OMM (SIO) et les relevés de métadonnées publiés au catalogue de métadonnées de RCE du SIO sont conformes aux normes applicables aux représentations des données de l'OMM en matière d'utilité et de conformité aux directives, ainsi qu'au profil de base OMM pour les métadonnées, et mettre au point des plans d'action, intégrant notamment le renforcement des capacités, afin de résoudre les problèmes détectés par le contrôle;
- f) Réviser et mettre à jour les procédures utilisées pour assurer le fonctionnement des représentations des données de l'OMM, en tenant compte des possibilités offertes par le modèle logique de données de l'OMM;
- g) Suivre l'avancée du passage aux codes déterminés par des tables et coordonner les actions entreprises afin de mener à bien cette transition;
- h) Déterminer les questions de mise en œuvre à examiner d'urgence par le Groupe d'action sectoriel ouvert des systèmes et services d'information;
- i) Examiner et tenir à jour les indicateurs de données dans les en-têtes abrégés du *Manuel du Système mondial de télécommunications* (OMM-N° 386);
- j) Passer en revue et mettre à jour les symboles utilisés pour la représentation graphique des données et pour l'analyse et la prévision sur les cartes météorologiques dans le supplément du *Manuel des Codes*, en coopération avec le Groupe d'action sectoriel ouvert du système de traitement des données et de prévision;
- k) Aider le système de contrôle de la qualité des données du WIGOS à traiter les messages BUFR erronés au fur et à mesure qu'il les identifie;
- l) Contribuer à la mise à jour des compétences relatives au SIO pour ce qui est de l'utilisation de codes, ainsi que des guides de formation correspondants, et faciliter les activités de formation.

MANDAT DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS INTERPROGRAMMES POUR LA REPRÉSENTATION DES DONNÉES (IPET-DD) (anciennement Équipe d'experts interprogrammes pour la représentation des données et des métadonnées)

Remarque: Une partie des missions dévolues à l'Équipe d'experts interprogrammes pour la représentation des données pourront être effectuées par des sous-groupes (appelés équipes spéciales) qui aborderont des questions précises.

- a) Étudier et développer le profil de base OMM pour les métadonnées, les codes fondés sur des modèles et les normes de l'OMM en matière d'échange des données et métadonnées, afin de répondre aux besoins des Membres, du Système d'information de l'OMM (SIO), des programmes de l'OMM et des organisations partenaires, telles que l'OACI;
- b) Contribuer à la révision et recommander des mises à jour de la Partie D du *Manuel des codes* (OMM-N° 306) et du *Manuel du Système d'information de l'OMM* (OMM-N° 1060), ainsi que des ouvrages de référence et d'orientation correspondants, selon les besoins, et publier ces documents sous une forme électronique adaptée à une utilisation humaine ou automatisée, notamment sur codes.wmo.int;

- c) Faciliter la présentation de propositions à des organisations de normalisation, comme le comité technique ISO/TC 211 et l'Open Geospatial Consortium (OGC), concernant les modifications à apporter à leurs normes respectives en vue de répondre aux besoins du SIO;
- d) Conseiller les Membres, les commissions techniques et le Groupe de coordination intercommissions pour le WIGOS en ce qui concerne les métadonnées de recherche du SIO, les codes fondés sur des modèles et le schéma d'application correspondant, ainsi que les questions d'interopérabilité des données;
- e) Contrôler la qualité des métadonnées figurant dans le catalogue de RCE du SIO et prendre les mesures qui s'imposent afin de résoudre les problèmes récurrents détectés;
- f) Déterminer les questions de mise en œuvre à examiner d'urgence par le Groupe d'action sectoriel ouvert des systèmes et services d'information.
- g) Suivre et étudier les avancées technologiques en matière de recherche et d'échange de données en vue d'améliorer le fonctionnement et l'utilisation du SIO;
- h) Informer les Membres des perspectives et des risques associés aux nouvelles technologies de recherche et d'échange de données;
- i) Contribuer à la mise à jour des compétences relatives au SIO pour ce qui est de l'utilisation de métadonnées et d'une nouvelle représentation des données reposant sur des modèles, ainsi que des guides de formation correspondants, et faciliter les activités de formation.

MANDAT DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS SUR LES TECHNIQUES ET LES SYSTÈMES DE COMMUNICATION (ET-CTS)

Remarque: Une partie des missions dévolues à l'Équipe d'experts sur les techniques et les systèmes de communication pourront être effectuées par des sous-groupes (appelés équipes spéciales) qui aborderont des questions précises.

- a) Mettre à jour et compléter les pratiques recommandées et les indications techniques concernant les techniques et les procédures de transmission de données à appliquer dans le Système d'information de l'OMM (SIO), afin d'assurer un fonctionnement efficace et sûr des systèmes d'information, ainsi que tenir les Membres informés des nouveautés émanant des organes de normalisation, en particulier le World Wide Web Consortium (W3C), l'Internet Engineering Task Force (IETF), l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'Organisation internationale de normalisation (ISO);
- b) Examiner et perfectionner l'organisation et les principes de conception associés à la structure de la transmission de données et de l'accès aux données au sein du SIO, et coordonner des projets pilotes et des projets de mise en œuvre en la matière;
- c) Participer à la mise en place et à la mise à jour de dispositifs de contrôle du SIO pour ce qui est des réseaux;
- d) Réviser et modifier, s'il y a lieu, les éléments relatifs aux télécommunications dans le *Manuel du Système d'information de l'OMM* (OMM-N° 1060), le *Manuel du Système mondial de télécommunications* (OMM-N° 386), notamment la convention de désignation des fichiers, ainsi que les guides correspondants et tout autre document d'orientation;

- e) Donner des orientations concernant les composantes liées à la sécurité et les aspects techniques, opérationnels, administratifs et contractuels des services de transmission de données pour la mise en œuvre du SIO à l'échelle nationale, régionale et mondiale, notamment en ce qui concerne les télécommunications par satellite, les services de réseau administré de transmission de données, les services dans le nuage et le réseau Internet, ainsi que coordonner la coopération avec d'autres organisations en cas de besoin afin d'en tirer des avantages pour l'exploitation;
- f) Examiner et développer, à l'intention des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN), des éléments d'orientation et des méthodes pour la planification, la mise en œuvre et l'exploitation des systèmes de collecte de données pour les systèmes d'observation, notamment en ce qui concerne les interfaces avec les plates-formes d'observation, les méthodologies et les protocoles de transmission de données;
- g) Contrôler l'efficacité de l'échange des données dans le SIO à la lumière des normes établies et prendre les mesures qui s'imposent, notamment en mettant en place des activités de renforcement des capacités, afin de résoudre les problèmes détectés;
- h) Faciliter les interactions entre les Membres et les organisations internationales sur les questions relatives aux télécommunications, notamment en veillant à ce que les collectivités éloignées et les zones ayant un accès limité aux systèmes modernes de communication soient convenablement desservies;
- i) Déterminer les questions de mise en œuvre à examiner d'urgence par le Groupe d'action sectoriel ouvert des systèmes et services d'information;
- j) Contribuer au maintien de l'interopérabilité avec le Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) et le système de gestion globale de l'information (SWIM), ainsi qu'assurer la liaison avec SATCOM, dans l'intérêt des Membres;
- k) Suivre et étudier les avancées technologiques en matière d'infrastructure en vue d'améliorer le fonctionnement et l'utilisation du SIO;
- l) Informer les Membres des perspectives et des risques associés aux nouvelles technologies en matière d'infrastructure;
- m) Contribuer à la mise à jour des compétences relatives au SIO pour ce qui est de la gestion des services de réseau et dans le nuage, ainsi que des guides de formation correspondants, et faciliter les activités de formation.

**MANDAT DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE POUR LA GESTION DE L'INFORMATION (IT-MM)
RELEVANT DE L'ÉQUIPE DE COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SYSTÈMES
ET SERVICES D'INFORMATION**

- a) En concertation avec les commissions techniques, examiner les pratiques existantes en matière de gestion de l'information, ainsi qu'élaborer et documenter des pratiques et des normes appropriées à cet égard;
- b) Recommander des procédures s'agissant de l'élaboration et du maintien dans la durée de normes et de bonnes pratiques concernant la gestion de l'information;
- c) Remplacer le *Guide de la gestion des données de la Veille météorologique mondiale* (OMM-N° 788) par un nouveau guide sur les bonnes pratiques en matière de gestion de l'information s'appliquant à l'ensemble des programmes de l'OMM;

- d) Proposer l'ajout de nouvelles dispositions relatives aux normes et aux pratiques en matière de gestion de l'information dans la Partie C du *Manuel du Système d'information de l'OMM* (OMM-N° 1060) et dans le *Guide du Système d'information de l'OMM* (OMM-N° 1061);
- e) Recommander l'actualisation des compétences relatives au Système d'information de l'OMM afin de tenir compte de la gestion de l'information, ainsi que des guides de formation correspondants.

MANDAT DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE POUR L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME D'INFORMATION DE L'OMM (TT-EWIS) RELEVANT DE L'ÉQUIPE DE COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SYSTÈMES ET SERVICES D'INFORMATION

- a) Élaborer un plan de mise en œuvre précisant les échéances et les principaux produits escomptés, conformément à la stratégie 2.0 relative au Système d'information de l'OMM (SIO), et orienter l'application du plan qui aura été approuvé;
- b) Centraliser les besoins des parties prenantes;
- c) Échanger avec les parties prenantes au sujet de la stratégie et du plan.

MANDAT DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE INTERCOMMISSIONS SUR LE SYSTÈME D'INFORMATION DE L'OMM (ICTT-WIS)

- a) Recommander à l'Équipe de coordination de la mise en œuvre des systèmes et services d'information un processus pour la prise de décisions ayant une incidence sur la gestion de la capacité des réseaux du Système d'information de l'OMM (SIO), y compris le processus permettant de décider à quelles données conférer le statut de données destinées à un échange international (en utilisant le mot clé «GlobalExchange» – échange international – dans la fiche de métadonnées de recherche du SIO correspondante qui régit l'échange régulier entre les centres mondiaux du système d'information (CMSI) et les contenus du cache du SIO);
- b) Recommander à l'Équipe de coordination de la mise en œuvre des systèmes et services d'information un processus progressif pour la résolution des problèmes résultant de décisions prises par le biais des mécanismes de collaboration établis entre les CMSI;
- c) Proposer à l'Équipe de coordination de la mise en œuvre des systèmes et services d'information un mécanisme permettant de recenser les exigences qui, selon les commissions techniques et les conseils régionaux, devraient être satisfaites par le SIO dans les années 2020 et au-delà;
- d) Aviser l'Équipe de coordination de la mise en œuvre des systèmes et services d'information des services principaux que les commissions techniques et les conseils régionaux attendent que le SIO leur fournisse dans les années 2020 et qui pourraient être utilisés afin d'orienter la stratégie relative au SIO avant que les exigences détaillées n'aient été recensées.

Groupe d'action sectoriel ouvert du système de traitement des données et de prévision (GASO-STDP)

MANDAT DE L'ÉQUIPE DE COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES DONNÉES ET DE PRÉVISION (ICT-DPFS)

- a) Examiner les requêtes et les priorités de l'OMM émanant du Congrès ou du Conseil exécutif;
- b) Recenser les nouveaux besoins associés à la mise en œuvre de la Stratégie de l'OMM en matière de prestation de services (contributions requises des conseils régionaux et d'autres organes);
- c) Déterminer comment les centres du Système mondial de traitement des données et de prévision (SMTDP) peuvent satisfaire au mieux les nouveaux besoins;
- d) Coordonner la mise en œuvre des décisions de la Commission des systèmes de base (CSB) se rapportant au SMTDP et aux activités d'intervention en cas d'urgence;
- e) Formuler des recommandations à la CSB pour ce qui a trait aux futurs travaux;
- f) Examiner les besoins et proposer la création d'équipes spéciales, y compris d'équipes spéciales mixtes, en prenant soin de définir les activités de celles-ci;
- g) Émettre des recommandations concernant la réglementation technique, notamment pour ce qui est de l'application de la nouvelle version du *Manuel du Système mondial de traitement des données et de prévision* et du cadre de référence pour la gestion de la qualité;
- h) Formuler une recommandation au sujet de la stratégie à adopter concernant le futur SMTDP.

MANDAT DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS POUR LA PRÉVISION OPÉRATIONNELLE DU TEMPS ET L'APPUI À LA PRÉVISION (ET-OWFPS)

- a) Réviser le *Manuel du Système mondial de traitement des données et de prévision* (OMM-N° 485) et proposer les mises à jour qui pourraient s'imposer concernant les prévisions immédiates et les prévisions à moyen terme, afin de veiller à ce que les procédures soient satisfaisantes;
- b) Passer en revue les activités du Système mondial de traitement des données et de prévision (SMTDP) ainsi que celles des centres principaux, soutenir leurs progrès et guider leurs travaux conformément aux dispositions du Manuel;
- c) Évaluer les demandes de statut de centre du SMTDP par rapport aux critères de désignation et formuler des recommandations sur la désignation destinées à la Commission des systèmes de base (CSB);
- d) Suivre les nouveautés et les progrès enregistrés s'agissant de la prévision numérique du temps et des systèmes connexes, en particulier pour ce qui est des conditions météorologiques extrêmes et à fort impact;
- e) Se concerter, en fonction des besoins, avec les programmes de l'OMM, les commissions techniques et les organisations internationales concernés afin de formuler des avis sur les prescriptions relatives aux applications pratiques dans les systèmes opérationnels;

- f) Conseiller les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) sur les produits de prévision numérique du temps, notamment en ce qui concerne la prévision d'ensemble et le post-traitement, et en particulier pour ce qui est de la prévision sans discontinuité des conditions météorologiques extrêmes et à fort impact;
- g) Suivre et analyser les besoins en matière de contrôle des observations par les centres de prévision numérique du temps, en collaboration avec le Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM (WIGOS);
- h) Se concerter avec le Programme des services météorologiques destinés au public afin de promouvoir et de soutenir l'utilisation et la transmission de produits de prévision numérique du temps, tels que les systèmes de prévision d'ensemble, fournis par les centres du SMTDP; formuler des directives concernant l'interprétation visant à favoriser leur utilisation, et encourager le retour d'information sur leur utilité et leur application;
- i) Promouvoir et soutenir la formation théorique et professionnelle des prévisionnistes sur l'utilisation et l'interprétation des produits de prévision numérique du temps, y compris la prévision d'ensemble, ainsi que sur leurs points forts et points faibles;
- j) Élaborer des lignes directrices relatives au renforcement des capacités pour la mise en œuvre de systèmes opérationnels de prévision numérique du temps, notamment de systèmes de vérification, et/ou pour l'utilisation de produits de prévision numérique du temps.

MANDAT DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS POUR LES PRÉVISIONS OPÉRATIONNELLES INFRASAIISONNIÈRES ET À PLUS LONGUE ÉCHÉANCE (ET-OPSL)

- a) Compte tenu des besoins des centres climatologiques régionaux (CCR), des forums régionaux sur l'évolution probable du climat (FREPC) et des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN), et dans le cadre du Système d'information sur les services climatologiques (SISC) du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC), orienter le développement, les réalisations – telles que le bulletin saisonnier sur le climat (GSCU) – et la coordination futurs des composantes associées à l'établissement de prévisions à longue échéance. Ces composantes comprennent les centres mondiaux de production, les centres principaux pour les prévisions d'ensemble multimodèle à longue échéance, le centre principal du système de vérification normalisée pour les prévisions à longue échéance et d'autres organismes compétents produisant et fournissant des produits de prévision à longue échéance;
- b) Aider la Commission de climatologie (CCI) et la Commission des systèmes de base (CSB) à œuvrer de concert afin de promouvoir l'utilisation des produits de vérification et de prévision des centres mondiaux de production et des centres principaux par les CCR, les FREPC et les SMHN, à formuler des directives concernant l'interprétation visant à favoriser leur utilisation, et à encourager le retour d'information sur leur utilité et leur application;
- c) Épauler la CSB dans la mise en œuvre d'un Système mondial de traitement des données et de prévision (SMTDP) sans discontinuité;
- d) Présenter des informations sur la production, la mise à disposition, la diffusion et l'échange de produits de prévision à longue échéance, ainsi que formuler des recommandations qui seront soumises à la Commission des sciences de l'atmosphère (CSA), à la CCI, à la CSB, au Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC) et à d'autres organes appropriés en vue de leur adoption;

- e) En consultation avec les experts concernés de la CSA et de la CCI et avec l'Équipe d'experts pour la prévision opérationnelle du temps et l'appui à la prévision relevant de la CSB, examiner les progrès accomplis en matière d'indices et de pratiques de vérification dans le but de mettre à jour le système de vérification normalisée pour les prévisions à longue échéance;
- f) Évaluer les demandes de statut de centre mondial de production par rapport aux critères de désignation et formuler des recommandations sur la désignation destinées à la CSB;
- g) Réviser les règles relatives à l'accès des utilisateurs aux produits de prévision des centres mondiaux de production et des centres principaux pour les prévisions d'ensemble multimodèle à longue échéance;
- h) Faire le point sur les activités de prévision à échéance infrasaisonnière, ainsi que favoriser la disponibilité et l'échange des prévisions infrasaisonnières et des produits de vérification;
- i) En collaboration étroite avec le PMRC, promouvoir la coopération internationale et la recherche sur les prévisions initialisées à des échéances plus longues que l'échéance saisonnière, et rendre compte à la CSB et à la CCI du potentiel des prévisions opérationnelles;
- j) Réviser le *Manuel du Système mondial de traitement des données et de prévision* (OMM-N° 485) et proposer les mises à jour qui pourraient s'imposer concernant les prévisions à échéance prolongée et à longue échéance.

MANDAT DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS POUR LES ACTIVITÉS D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE (ET-ERA)

- a) Réviser le *Manuel du Système mondial de traitement des données et de prévision* (OMM-N° 485) afin de veiller à ce que les procédures des activités d'intervention en cas d'urgence soient satisfaisantes et répondent aux besoins de la Commission des systèmes de base, et proposer les mises à jour qui pourraient s'imposer;
- b) Promouvoir et soutenir la formation théorique et professionnelle des utilisateurs sur l'utilisation et l'interprétation des produits liés aux activités d'intervention en cas d'urgence, ainsi que sur leurs points forts et points faibles;
- c) Recenser et promouvoir les ressources techniques susceptibles d'aider les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) à développer leurs capacités dans le domaine de l'intervention en cas d'urgence, afin d'appuyer les institutions nationales dans leurs activités de préparation, de planification, d'intervention et de relèvement;
- d) Poursuivre l'élaboration et la mise à l'essai de nouveaux produits, ainsi que de méthodes de prévision d'ensemble et du coefficient de transfert de matière (TCM) pour la modélisation du transport et de la dispersion atmosphériques;
- e) Tester et améliorer la capacité collective de tous les Centres météorologiques régionaux spécialisés (CMRS), de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), du Centre régional de télécommunications (CRT) d'Offenbach et des SMHN spécialisés dans les activités d'intervention en cas d'urgence environnementale à répondre aux exigences opérationnelles conformément aux normes et procédures énoncées dans le Manuel.

MANDAT DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE DE LA COMMISSION DES SYSTÈMES DE BASE POUR LA FOURNITURE D'UNE ASSISTANCE MÉTÉOROLOGIQUE OPÉRATIONNELLE AUX ORGANISMES HUMANITAIRES (TT-HUM)

L'Équipe spéciale de la Commission des systèmes de base pour la fourniture d'une assistance météorologique opérationnelle aux organismes humanitaires est établie sous la direction et la responsabilité conjointes du Groupe d'action sectoriel ouvert du système de traitement des données et de prévision et du Groupe d'action sectoriel ouvert de la prestation de services météorologiques destinés au public, ainsi qu'en liaison avec d'autres commissions techniques et programmes concernés. Présidée par le Coordonnateur de la CSB pour la réduction des risques de catastrophes, cette équipe spéciale remplit le mandat suivant:

- a) En fonction des besoins recensés et des conditions fixées par les organismes humanitaires, élaborer des critères pour la désignation des centres existants du Système mondial de traitement des données et de prévision qui pourraient se spécialiser dans l'élaboration et la fourniture de produits et de services relevant de la météorologie opérationnelle, afin d'atténuer les conséquences des catastrophes d'origine météorologique, ainsi que définir les missions desdits centres;
- b) Mettre en place à l'échelle régionale et mondiale, de concert avec les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN), des moyens d'action propres à aider les organismes humanitaires et les responsables de la gestion des catastrophes à atténuer les conséquences de celles-ci, en tenant compte de la stratégie de l'OMM en matière de prestation de services et des résultats obtenus dans le cadre des activités d'intervention en cas d'urgence, ainsi qu'apporter le soutien requis pour renforcer les capacités des SMHN dans ce domaine;
- c) Aider les Membres, avec ou sans les SMHN, à se donner les moyens de soutenir les actions menées par les instances gouvernementales et les organismes humanitaires pour se préparer aux situations d'urgence, notamment en cernant les lacunes actuelles et en s'attachant à y remédier via une étroite coopération aux échelons national et régional. Se concerter avec les organismes concernés des Nations Unies et d'autres instances internationales compétentes pour recenser leurs besoins et y répondre de façon adéquate;
- d) Promouvoir et soutenir la formation théorique et professionnelle des utilisateurs sur l'utilisation, l'interprétation et la fourniture de produits et de services météorologiques, ainsi que sur leurs points forts et points faibles.

MANDAT DU GROUPE DIRECTEUR DU PROJET DE DÉMONSTRATION CONCERNANT LA PRÉVISION DES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES (CRÉÉ PAR LA CSB À SA QUINZIÈME SESSION) – Ce groupe comprend notamment des correspondants nationaux pour le Programme des services météorologiques destinés au public, ainsi que des représentants de projets régionaux et mondiaux.

- a) Fournir des conseils et suivre la mise au point de projets régionaux existants et à venir;
- b) Gérer l'intégration de nouvelles composantes dans le Projet de démonstration concernant la prévision des conditions météorologiques extrêmes, et notamment étudier les synergies avec d'autres programmes de l'OMM;
- c) Élaborer des recommandations visant à faciliter la participation durable des Services météorologiques et hydrologiques nationaux, notamment ceux des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, au Projet de démonstration concernant la prévision des conditions extrêmes;

- d) Examiner la portée du processus de prévision en cascade et formuler des recommandations à ce sujet.

MANDAT DES CORRESPONDANTS APPUYANT LE GROUPE D'ACTION SECTORIEL OUVERT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES DONNÉES ET DE PRÉVISION

- a) Prêter une assistance et offrir des conseils au [groupe participant] pour ce qui est du Système mondial de traitement des données et de prévision (SMTDP);
- b) Assurer la coordination avec [nom de l'Équipe de coordination de la mise en œuvre/l'Équipe d'experts] afin de répondre aux besoins de [nom du groupe participant].

MANDAT DE L'ÉQUIPE INTERPROGRAMMES SUR LES INFORMATIONS, LES SYSTÈMES ET LES SERVICES RELATIFS À LA MÉTÉOROLOGIE DE L'ESPACE (IPT-SWISS)

Scope

L'Équipe interprogrammes sur les informations, les systèmes et les services relatifs à la météorologie de l'espace (IPT-SWISS) est chargée de coordonner les activités en matière de météorologie de l'espace au sein des programmes de l'OMM, d'assurer la liaison avec les organes constituants et leurs groupes subsidiaires pertinents ainsi qu'avec des organismes partenaires, et d'orienter les Membres de l'OMM à cet égard. Elle est établie sous les auspices de la Commission des systèmes de base (CSB) et de la Commission de météorologie aéronautique (CMAé) qui en assureront conjointement la supervision par des consultations mutuelles entre leurs présidents.

Principales tâches

- a) Intégrer les observations relatives à la météorologie de l'espace en étudiant les besoins en matière d'observations spatiales et de surface, en harmonisant les caractéristiques des capteurs fonctionnant dans l'espace et en contrôlant les plans relatifs aux observations concernant la météorologie de l'espace;
- b) Normaliser et améliorer l'échange et la transmission des données relatives à la météorologie de l'espace par le biais du Système d'information de l'OMM (SIO);
- c) Coordonner l'élaboration de meilleures pratiques en matière de systèmes opérationnels de traitement des signaux pour des produits et services finals, y compris, par exemple, les principes directeurs en matière d'assurance de la qualité et les procédures d'alerte, en collaboration avec le secteur aéronautique et d'autres grands secteurs d'application;
- d) Encourager le dialogue entre la communauté de la recherche et celle des services d'exploitation de la météorologie de l'espace;
- e) Organiser des activités de renforcement des capacités, de formation et de sensibilisation à l'intention des Membres de l'OMM et des utilisateurs potentiels de services de météorologie de l'espace;
- f) Orienter les Membres de l'OMM et les participants des programmes sur toutes les questions touchant à la météorologie de l'espace, et prendre les mesures requises pour répondre aux demandes de la CSB et de la CMAé.

Composition

L'IPT-SWISS sera composée de membres désignés par les commissions techniques pertinentes, de certains Membres de l'OMM, de correspondants désignés par les conseils régionaux et de membres associés comprenant notamment des représentants du Service international de l'environnement spatial (ISES) et d'autres partenaires ou représentants de grandes applications.

Les membres de l'IPT-SWISS représenteront les différents domaines d'expertise nécessaires pour permettre à l'OMM de traiter toutes les questions touchant à la météorologie de l'espace, et ils participeront aux équipes d'experts ou à d'autres groupes pertinents de certaines commissions techniques de l'OMM, notamment la Commission des systèmes de base (CSB)¹, la Commission de météorologie aéronautique (CMAé)², la Commission des instruments et des méthodes d'observation (CIMO) et la Commission des sciences de l'atmosphère (CSA).

L'IPT-SWISS constituera des équipes spéciales selon les besoins pour travailler dans des délais donnés sur des sujets nécessitant des connaissances particulières.

Groupe d'action sectoriel ouvert de la prestation de services météorologiques destinés au public (GASO-PSMP)

MANDAT DE L'ÉQUIPE DE COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE POUR LA PRESTATION DE SERVICES MÉTÉOROLOGIQUES DESTINÉS AU PUBLIC

- a) Coordonner la mise en œuvre des décisions prises par le Congrès, le Conseil exécutif et la Commission des systèmes de base (CSB) au sujet des services météorologiques destinés au public;
- b) Au moyen de consultations et de collaborations, assurer la coordination entre, d'une part, les travaux du Groupe d'action sectoriel ouvert (GASO) de la prestation de services météorologiques destinés au public et, d'autre part, ceux des autres GASO relevant de la CSB, des commissions techniques, des groupes de travail relevant du Conseil exécutif, des conseils régionaux et des programmes et initiatives de l'OMM;
- c) Appuyer le renforcement des partenariats noués entre les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN), d'autres organismes et les secteurs utilisateurs (médias, santé, gestion des situations d'urgence, etc.) dans des domaines liés à la prestation de services météorologiques destinés au public;
- d) Par l'entremise des équipes constituantes du GASO, promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie de l'OMM en matière de prestation de services dans le contexte des services météorologiques destinés au public, en exploitant pleinement les technologies émergentes;
- e) Suivre les travaux des équipes d'experts pour la prestation de services météorologiques destinés au public, ainsi que coordonner et orienter leurs programmes de travail;

¹ En particulier l'Équipe d'experts interprogrammes pour la conception et l'évolution des systèmes d'observation (IPET-OSDE), l'Équipe d'experts interprogrammes pour les questions relatives à la mise en œuvre du cadre du WIGOS (IPET-WIFI), l'Équipe d'experts interprogrammes pour la maintenance et le contrôle de la représentation des données (IPET-DRMM), l'Équipe d'experts interprogrammes pour la représentation des données et des métadonnées (ET-MDRD), ou encore le Groupe directeur pour la coordination des fréquences radioélectriques (SG-RFC).

² En particulier l'Équipe d'experts pour l'aviation, la science et le climat (ET-ASC), l'Équipe d'experts pour l'information et les services à l'aviation (ET-ISA), et l'Équipe d'experts pour l'enseignement, la formation et les compétences (ET-ETC).

- f) Continuer d'encourager et de conseiller les Membres pour faire prévaloir l'autorité des SMHN comme seule source officielle d'avis de conditions météorologiques à fort impact;
- g) Contribuer à l'élaboration de supports de formation et d'orientation visant à étayer et à appuyer les volets du cadre de compétences de l'OMM relatifs aux activités liées aux services météorologiques destinés au public;
- h) Soutenir et promouvoir l'excellence en matière de communication, comme principal catalyseur d'une prestation de services de qualité;
- i) Collaborer avec les partenaires de développement et les autres instances de l'OMM pour aider les SMHN à déterminer et à évaluer les retombées des services hydrométéorologiques sur la société, l'économie et l'environnement;
- j) Continuer de promouvoir la connaissance et l'utilisation des documents d'orientation élaborés grâce au travail du GASO, en collaboration avec les conseils régionaux, et par d'autres moyens;
- k) Orienter les travaux menés par le GASO en vue d'aider les Membres à renforcer leurs capacités et, partant, à améliorer les services qu'ils proposent en utilisant les meilleures données scientifiques possibles et des technologies émergentes;

MANDAT DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS POUR L'INNOVATION ET L'AMÉLIORATION DE LA PRESTATION DE SERVICES (ET-SPII)

- a) Suivre et évaluer les enjeux et les perspectives associés au développement des sciences et techniques dans le domaine de la prestation de services météorologiques destinés au public, et formuler des conseils à cet égard,
- b) Répondre aux besoins des utilisateurs cernés par l'Équipe d'experts pour les prévisions fondées sur les impacts et les alertes axées sur les risques s'agissant de la fourniture, de la gestion et de la visualisation de données, en collaboration avec le système de traitement des données et de prévision (STDP) et d'autres partenaires, s'il y a lieu;
- c) S'occuper des volets techniques et scientifiques de l'amélioration de la prestation de services, notamment pour ce qui est des prévisions immédiates, des incertitudes, du Protocole d'alerte commun (PAC) et des services mobiles et Web, ainsi que revoir les directives relatives aux services météorologiques destinés au public à cet égard;
- d) Répertorier les experts susceptibles d'apporter, au besoin, leur éclairage sur certains aspects techniques associés à l'amélioration de la prestation de services;
- e) Assurer la supervision, l'assurance qualité et la coordination s'agissant du développement continu du Service d'information météorologique mondiale (WWIS) et du Centre d'information sur les phénomènes météorologiques violents.

MANDAT DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS POUR LES PRÉVISIONS FONDÉES SUR LES IMPACTS ET LES ALERTES AXÉES SUR LES RISQUES (ET-IMPACT)

- a) En s'inspirant des *Directives de l'OMM sur les services de prévision et d'alerte multidanger axées sur les impacts* (OMM-N° 1150), élaborer une stratégie de mise en œuvre décrivant les prochaines mesures concrètes à prendre et les évolutions à engager;

- b) Établir et tenir à jour un vivier d'experts, incluant des spécialistes des sciences sociales, en vue de faciliter la conduite d'activités et de projets dans le domaine des prévisions fondées sur les impacts;
- c) Créer un réseau rassemblant à la fois des défenseurs, ambassadeurs et agents du changement au sein des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN), leurs partenaires et des utilisateurs, afin d'appuyer et de promouvoir les prévisions fondées sur les impacts;
- d) Promouvoir activement les prévisions fondées sur les impacts en faisant connaître les pratiques recommandées à cet égard lors de colloques, dans des articles scientifiques et à travers d'autres canaux de communication;
- e) Fournir aux SMHN des orientations concernant la normalisation des formats et protocoles de messagerie en matière de prévisions axées sur les impacts (code couleur, langage, icônes, etc.);
- f) En concertation avec les commissions techniques, les conseils régionaux et l'Équipe d'experts pour l'innovation et l'amélioration de la prestation de services relevant du Groupe d'action sectoriel ouvert de la prestation de services météorologiques destinés au public, définir les besoins des utilisateurs en vue d'améliorer la prestation de services au moyen de l'innovation scientifique et technologique;
- g) Faire évoluer les méthodes actuellement employées en matière de vérification et d'évaluation en y tenant compte des avantages socio-économiques procurés.

MANDAT DU COORDONNATEUR POUR LE CADRE DE COMPÉTENCES (C-CF)

- a) Contribuer à l'élaboration de supports de formation et d'orientation visant à étayer et à appuyer les volets du cadre de compétences de l'OMM relatifs aux activités liées aux services météorologiques destinés au public.

MANDAT DU COORDONNATEUR POUR LA PRESTATION DE SERVICES MÉTÉOROLOGIQUES DESTINÉS AU PUBLIC ASSURANT LA LIAISON AVEC LES CONSEILS RÉGIONAUX (C-RAL)

- a) Au moyen de consultations et de collaborations, assurer la coordination entre, d'une part, les travaux du Groupe d'action sectoriel ouvert (GASO) de la prestation de services météorologiques destinés au public et, d'autre part, ceux des conseils régionaux et de leurs organes subsidiaires.
-

**LE BÉNÉVOLAT AU SEIN DES COMMISSIONS TECHNIQUES
ET DES CONSEILS RÉGIONAUX**

Annexe de la résolution 4 (EC-LX)

Généralités

Il est reconnu que le bénévolat joue un rôle important dans les activités des organes subsidiaires des commissions techniques et des conseils régionaux.

Recommandations

Pour que la situation actuelle en matière de bénévolat s'améliore, notamment compte tenu de la réduction du nombre des bénévoles, voici ce qui est recommandé au sujet des nominations, du suivi des résultats et de la reconnaissance du mérite:

Au sujet des nominations, il est recommandé:

- De mieux présenter et promouvoir les activités de l'OMM au sein des Services météorologiques et hydrologiques nationaux et plus généralement dans les milieux œuvrant dans les domaines du temps, du climat, de l'eau et de l'environnement, afin de recueillir la contribution d'un spectre élargi de compétences et d'obtenir la couverture géographique voulue;
- De veiller à ce que tous les experts susceptibles de poser leur candidature et leurs représentants permanents respectifs soient bien conscients des responsabilités et des engagements qu'ils auront à remplir, en particulier s'agissant de coordination et de participation;
- Pour désigner des membres des organes subsidiaires des commissions techniques et des conseils régionaux, surtout avant la session d'un organe constituant, de disposer d'une procédure permettant de confirmer l'engagement des représentants permanents auprès de l'OMM et des experts proposés, ainsi que le profil professionnel de ces derniers, grâce à un court CV, afin de s'assurer de leurs compétences et de leur volonté de contribuer; d'établir aussi des comités de désignation suffisamment tôt pour se donner le temps d'examiner les renseignements personnels fournis par tous les experts avant la tenue de la session de l'organe constituant;
- De choisir les membres d'équipes de façon que le travail qu'ils exécutent bénévolement corresponde aux activités qui leur incombent normalement dans leurs institutions;
- De faire en sorte, dans la mesure du possible et si l'on en a le temps et l'occasion, que les listes nominatives d'experts proposés soient approuvées à l'échelon régional par les présidents des conseils régionaux, avant d'être présentées aux comités de désignation;
- De fournir une indication du temps à consacrer au travail à exécuter (pourcentage minimum de l'activité globale ou durée, par exemple), un élément d'information probablement utile pour obtenir l'accord des représentants permanents quant au temps nécessaire à la contribution aux activités de l'OMM;
- Aux représentants permanents de fournir tous les renseignements à jour au sujet des experts, en particulier leurs adresses électroniques professionnelles, pour faciliter la création des organes subsidiaires;

- Quand c'est le cas, d'informer les experts ayant fait acte de candidature qu'ils n'ont pas été sélectionnés par les comités de désignation, en les remerciant et en les encourageant à proposer de nouveau leur candidature pour d'autres tâches relevant de l'OMM.

Au sujet du suivi des résultats, il est recommandé:

- Au Secrétariat de l'OMM de se charger, le plus tôt possible au cours de l'intersession, de l'organisation des réunions des organes subsidiaires, afin que la dernière main soit mise aux plans d'action dressés par échanges de courriels et par téléconférences, que le budget qui concorde soit établi et que les tâches soient attribuées de façon appropriée;
- Aux présidents d'évaluer, suivant les règles de la gestion axée sur les résultats, leurs organes subsidiaires et les experts qui en font partie, notamment pour décider de la reconduction de ces entités ou du maintien de ces experts dans leur qualité de membre, et ce, compte tenu de la nécessité de trouver un équilibre entre continuité et renouvellement tant au niveau des activités qu'à celui des effectifs d'experts bénévoles. Cette évaluation est également importante pour les experts, notamment car leur travail est ainsi reconnu par les représentants permanents;
- De mettre en place, au su de tous les experts désignés (et sous la direction des groupes de gestion ou des groupes d'action sectoriels ouverts compétents, par exemple), un dispositif qui permettrait de remplacer – après une période d'un an de contribution insatisfaisante, par exemple – les experts dont la contribution ne correspondrait pas au niveau attendu ou serait totalement inexistante;
- De publier dans les plus brefs délais les rapports produits soumis à un examen collégial, au moins sur les sites Web des organes subsidiaires, mais de préférence dans la série de publications appropriée en faisant apparaître les noms des coauteurs, pour les besoins du suivi et afin que le travail accompli par les auteurs soit reconnu.

Au sujet de la reconnaissance du mérite, il est recommandé:

- Aux représentants permanents de prendre dûment acte du travail accompli par leurs collaborateurs pour l'OMM. Il faudrait que, dans le cadre des processus d'évaluation du personnel que la plupart des Services météorologiques et hydrologiques nationaux utilisent, la contribution aux travaux de l'OMM soit prise en compte en tant que critère d'appréciation;
 - D'avoir recours à d'autres moyens pour encourager le bénévolat, notamment la délivrance de certificats ou l'envoi de lettres de félicitations aux experts concernés, avec copie aux représentants permanents. Il faudrait en général que cela émane du président de la commission technique ou du conseil régional compétent, sur proposition du président du groupe d'action sectoriel ouvert ou du groupe de travail. L'OMM pourrait établir des règles à ce sujet et élaborer une série de modèles à utiliser.
-